



Steyn Reddy Associates

**Global Leaders in Land
Access & Resettlement**

Visitez www.steynreddy.com pour en savoir plus
sur SRA et accéder à nos autres leaders éclairés



Recueil De La Série Insight

Traiter les questions de problèmes hérités de la réinstallation

Table des matières

Page

Chapitre 1: Aperçu	1
Chapitre 2: Étapes clés pour résoudre les problèmes hérités de la réinstallation physique	6

Chapitre 1: Aperçu



**TRAITER LES QUESTIONS DE PROBLÈMES HÉRITÉS DE
LA RÉINSTALLATION RECUEIL DE LA SÉRIE INSIGHT**

Contexte

Les questions liées aux problèmes hérités de la réinstallation présentent une série de défis extrêmement complexes qui ont la capacité d'influencer de manière significative le paysage social d'un projet.

Steyn Reddy Associates (SRA) a publié cette série d'Insights en deux parties afin d'aider les projets à comprendre les mesures pratiques qu'ils peuvent prendre pour s'assurer que les problèmes de réinstallation hérités sont traités de manière adéquate tout au long du processus d'engagement, d'évaluation, de planification, de mise en œuvre, de suivi et d'évaluation de l'accès aux terres et de la réinstallation des parties prenantes. Il est disponible en téléchargement gratuit sur www.steynreddy.com, ainsi que toutes les autres publications de SRA.

Aperçu

L'acquisition de terres et la réinstallation sont généralement des processus très sensibles dont la gestion efficace nécessite beaucoup de temps et de ressources. Bien que ce processus soit difficile en toutes circonstances, les risques posés à la fois aux promoteurs de projets et aux communautés affectées se compliquent considérablement lorsqu'il existe également des problèmes de réinstallation hérités du passé.

Les problèmes de réinstallation hérités du passé découlent de litiges non résolus ou de revendications concurrentes concernant la nature de l'acquisition antérieure de terres dans une zone désignée pour le développement d'un projet. Ces problèmes sont généralement hérités lorsque la responsabilité du projet passe d'un promoteur à un autre, mais ils peuvent également être liés à des problèmes dans lesquels la réinstallation s'est poursuivie pendant une longue période au cours de plusieurs phases sans qu'il y ait eu de changement de propriétaire.

Les problèmes de réinstallation hérités du passé peuvent résulter d'une multitude de situations, tant en termes de type que de complexité, ils sont généralement associés aux éléments suivants :

- Absence d'identification de l'ensemble des parties prenantes concernées, absence ou insuffisance de consultation et de divulgation d'informations, et/ou absence d'obtention du consentement ou de l'accord des parties prenantes concernées sur le processus de réinstallation ;
- Absence ou insuffisance de compensation ;
- L'inadéquation des sites de réinstallation et / ou des actifs de remplacement ;
- Engagements non tenus par le gouvernement / le prédécesseur du promoteur actuel ou engagements pris au cours d'une phase antérieure de développement qui n'ont pas été respectés ;
- Incidences négatives non traitées ou en cours sur les moyens de subsistance ;
- Vulnérabilité qui n'a pas été prise en compte par les mesures d'atténuation des effets de la réinstallation mises en place précédemment ;

Impacts non traités sur les moyens de subsistance :

Les membres de plusieurs communautés d'Amérique latine réinstallés il y a plus de cinq ans pour permettre le développement d'un gisement de classe mondiale ont réoccupé leurs anciennes terres pour protester contre les lacunes perçues dans le plan de réinstallation élaboré par le précédent promoteur du projet.

Les ménages concernés affirment notamment que la planification et la mise en œuvre de la réinstallation n'ont pas permis de résoudre les problèmes de subsistance liés au passage de la vie rurale à la vie urbaine.

Les protestations contre le processus de réinstallation se sont transformées en manifestations plus larges contre les opérations minières, mettant en péril la viabilité du projet. L'entreprise est confrontée à la tâche difficile de rétablir la confiance avec les communautés touchées avant de pouvoir entamer un véritable engagement pour résoudre les problèmes de réinstallation hérités du passé.

- Les personnes qui ont été "temporairement" réinstallées, mais dont les déménagements définitifs n'ont pas eu lieu en raison d'un manque de ressources, promis à l'origine ;
- Expropriation sans fondement juridique ou expulsions forcées ;
- Changement des normes et des engagements de l'entreprise entraînant des incohérences dans l'approche de la gestion de l'environnement. la réinstallation.

Défis

- Les problèmes de réinstallation hérités du passé sont fortement enracinés dans des questions et des expériences locales réelles et/ou perçues, qui peuvent évoluer au fil du temps. En raison de leur nature sensible et souvent incendiaire, il peut être difficile d'identifier avec précision l'origine du problème, en particulier lorsque les communautés locales sont devenues généralement méfiantes à l'égard du projet ou de l'entité gouvernementale ou qu'elles sont réticentes à partager leur point de vue.
- Les coûts des projets liés à la résolution des problèmes de réinstallation hérités du passé peuvent être difficiles à quantifier. Il peut donc être difficile pour les promoteurs de projets d'obtenir le soutien interne nécessaire pour établir des priorités et résoudre le problème si les parties prenantes internes ne veulent pas s'engager dans des mesures coûteuses pour rectifier des questions antérieures à leur implication.
- Les données complètes sur les conditions de base et/ou les enregistrements des engagements pris avant l'apparition des problèmes hérités du passé peuvent être incomplètes, inexacts ou inexistantes. Cela peut compliquer considérablement la planification des mesures visant à résoudre les problèmes, y compris la compréhension de l'identité des bénéficiaires légitimes, et ouvrir la voie à des réclamations spéculatives.
- Pour les grands projets qui nécessitent une réinstallation permanente, les mesures prises pour résoudre les problèmes hérités du passé peuvent influencer les attentes pour les phases suivantes, car les personnes résidant dans les zones d'expansion future s'attendent à bénéficier d'avantages similaires.
- L'origine des questions patrimoniales peut découler d'événements relativement récents ou être liée à des événements qui se sont produits il y a plusieurs dizaines d'années. Pour les questions particulièrement anciennes, les litiges peuvent ne plus être le fait des parties concernées à l'origine, mais de leurs descendants, qui peuvent ou non encore vivre dans la région ou être impossibles à identifier. Les problèmes de longue date compliquent aussi considérablement les efforts visant à déterminer les conditions de base si certaines informations n'existent plus.
- Les héritages résultant de situations d'expropriation ou d'expulsion forcée peuvent donner lieu à des accusations de violation des droits de l'homme et à des litiges en cours, ce qui compliquera encore le processus de résolution des problèmes liés aux héritages.

Identifier les origines des problèmes de réinstallation dans le cadre de la diligence raisonnable :

Dans le cadre de l'audit préalable d'une plantation de palmiers à huile en Afrique, des griefs ont été identifiés concernant les engagements envers les travailleurs des plantations vivant sur les concessions, qui remontaient à la génération précédente de ménages.

Cela a nécessité un long processus d'identification et d'accord sur la nature des engagements, ainsi qu'un plan et un budget à long terme pour y faire face.

Traiter les problèmes de réinstallation hérités du passé dans le cadre de la réinstallation en cours :

Une société minière d'Afrique de l'Ouest a entrepris la planification préliminaire d'une deuxième phase d'acquisition de terres et de réinstallation. Dans le cadre de la planification initiale, un examen social a révélé que la première phase de réinstallation n'avait pas été entièrement mise en œuvre, notamment en ce qui concerne la mise en place d'infrastructures communautaires sur les sites de réinstallation. L'entreprise devait d'abord s'attaquer à ces problèmes pour gagner la confiance des autorités et des communautés locales avant de s'engager avec les parties prenantes dans la phase suivante de réinstallation.

- Les conflits particulièrement graves ou les problèmes de réinstallation associés à des projets très médiatisés peuvent attirer l'attention des ONG et d'autres acteurs de la communauté internationale, qui peuvent s'en prendre au développement ou à l'opération en cours.
- Les questions de réinstallation peuvent relever de la responsabilité du gouvernement, qui peut ou non vouloir accepter la responsabilité ou manquer d'expérience et/ou de capacité financière et de ressources pour traiter correctement ces questions. Même si un gouvernement donne son accord de principe, il se peut qu'il s'en remette à la législation nationale ou qu'il ne parvienne pas à résoudre complètement le conflit.
- La résolution des injustices passées n'est pas forcément adaptée à la situation actuelle. Cela peut être le cas lorsque, au fil du temps, des lacunes dans les mesures d'atténuation prises dans le cadre du processus initial de réinstallation ont entraîné une détérioration des conditions de vie et/ou des moyens de subsistance des personnes touchées.
- Si les problèmes hérités du passé sont apparus il y a longtemps, leur impact peut ne plus s'appliquer uniquement aux habitants d'origine. Par exemple, les familles peuvent s'être agrandies entre-temps, ce qui entraîne des demandes de réparation multigénérationnelles qui peuvent nécessiter un soutien supplémentaire et des coûts accrus.

Risques pour le promoteur du projet

Juridique

Poursuites judiciaires, mécanismes juridiques pour les conflits concernant les concessions / droits de bail ;

Financier

Perte de revenus due aux arrêts de travail et aux retards, coût des et les autres ressources nécessaires pour résoudre les conflits ;

Opérationnel

Manifestations, impossibilité d'acquérir des terrains supplémentaires, empiètement sur l'empreinte du projet, blocages, dommages physiques à la propriété du projet, violence ou menace de violence à l'encontre du personnel du projet ;

Réputation

Impacts sur la capacité du promoteur d'un projet à emprunter ou à obtenir le financement du projet, réduction de l'autorisation sociale d'exploitation, attention négative de la part des médias.

Changement pour les communautés affectées

Impacts négatifs permanents tels que le sans-abrisme, la perte des moyens de subsistance et/ou la perte du lien culturel avec la terre qui peut être irremplaçable.

Risque de violation des droits de l'homme.

Risque d'aggravation de la situation des personnes vulnérables les personnes.

Possibilité de créer ou d'exacerber les tensions existantes entre les groupes si certains sont considérés ou perçus comme bénéficiaires alors que d'autres ont été exclus (par exemple, certains groupes d'utilisateurs tels que les pasteurs migrants peuvent avoir été exclus des avantages liés à la réinstallation).

Sentiment d'injustice et de méfait, qui peut affecter leur capacité à poursuivre leur vie.

Opportunités

L'occasion de "réparer" les erreurs du passé, de traiter tous les impacts, de rétablir les relations avec les communautés affectées et de renforcer l'autorisation sociale d'exploitation d'un projet.

Chapitre 2: Étapes clés pour résoudre les problèmes hérités de la réinstallation physique



**TRAITER LES QUESTIONS DE PROBLÈMES HÉRITÉS DE
LA RÉINSTALLATION RECUEIL DE LA SÉRIE INSIGHT**

Les questions liées aux problèmes hérités de la réinstallation présentent une série de défis très complexes qui peuvent influencer de manière significative le paysage social d'un projet. Steyn Reddy Associates (SRA) a publié cette série d'éclairages en deux parties pour aider les projets à comprendre les mesures pratiques qu'ils peuvent prendre pour s'assurer que les questions de réinstallation héritées sont traitées de manière adéquate tout au long du processus d'engagement, d'évaluation, de planification, de mise en œuvre, de suivi et d'évaluation de l'accès aux terres et de la réinstallation des parties prenantes.

Pour une vue d'ensemble des questions de réinstallation et des défis et risques typiques qu'elles posent, il convient de consulter le site web de la Commission européenne. Cette Note doit être lue conjointement avec la première partie de cette série.

Étapes clés pour résoudre les problèmes hérités de la réinstallation physique

Les questions relatives aux problèmes hérités de la réinstallation physique sont complexes et englobent probablement un large éventail de considérations juridiques, techniques et culturelles qui doivent être abordées de manière coordonnée tout en tenant compte des questions spécifiques à chaque cas. Pour ce faire, il est nécessaire de faire appel à des experts en réinstallation dûment qualifiés.

Les recommandations suivantes constituent une approche générale des questions relatives à l'héritage, qui peut être adaptée aux circonstances spécifiques de la situation en question, le cas échéant.

1 Examiner les questions de réinstallation dans le cadre de la diligence raisonnable et de l'examen des projets

L'examen des questions de réinstallation potentielle doit commencer le plus tôt possible et être pleinement pris en compte dans le cadre du processus de diligence raisonnable lorsque les promoteurs envisagent d'acquiescer à un projet. Les efforts de diligence raisonnable doivent inclure un examen approfondi de toutes les activités déjà entreprises en rapport avec l'acquisition de terres et la réinstallation, y compris (mais sans s'y limiter) la documentation des droits fonciers existants, les évaluations des impacts environnementaux et sociaux déjà réalisées, les documents de planification et tout engagement pris envers les communautés, les registres cadastraux, les dossiers de consultation et de paiement des compensations, la documentation des griefs liés à la réinstallation, les dossiers de litiges et les rapports des médias.

Défaut d'identification des problèmes hérités de la réinstallation physique au cours de la procédure de diligence raisonnable :

Un projet de raffinerie de pétrole et de gaz en Asie a obtenu du gouvernement des terrains à aménager. Cependant, la diligence raisonnable initiale du projet n'a pas permis d'identifier que l'acquisition du terrain par le gouvernement impliquait le déplacement des propriétaires fonciers et des utilisateurs sans compensation suffisante. La société pétrolière et gazière a ensuite hérité de ce problème et a dû le régler rétroactivement.

Il est important de noter que des problèmes d'héritage peuvent exister même lorsque la documentation suggère qu'il n'y a pas de conflits évidents, car les archives peuvent ne pas refléter des événements qui sont considérés comme contestables par les parties prenantes locales. Une analyse aérienne et/ou des visites discrètes de sites peuvent être entreprises pour déterminer si des personnes résident toujours dans la ou les zones contestées ou les utilisent, ainsi que leur situation actuelle. Toutefois, il convient de veiller à ce que les enquêtes préliminaires ne suscitent pas d'attentes ou de tensions parmi les parties prenantes.

2 Déterminer le temps et les moyens nécessaires pour résoudre les problèmes hérités et obtenir le soutien interne.

Une fois le(s) problème(s) de réinstallation hérité(s) identifié(s), un profil historique doit être établi sur la base des informations existantes qui détaillent la portée et l'origine du problème, ainsi qu'une description des conditions présentes au moment de l'acquisition initiale des terres. Lorsque les informations disponibles sont suffisantes, cette évaluation doit permettre de déterminer les éventuels écarts entre les activités de réinstallation menées à bien et la ND5 de la IFC ou d'autres exigences applicables.

Une estimation de haut niveau des coûts indicatifs ainsi qu'une approximation des ressources et du temps qui seront nécessaires pour résoudre le problème doivent être élaborées pour étayer toute décision de poursuivre. Les promoteurs du projet doivent obtenir l'adhésion des parties prenantes internes concernées afin de s'assurer que les risques posés par les problèmes hérités du passé sont compris à un niveau opérationnel et organisationnel plus élevé, et que suffisamment de temps et de ressources seront consacrés à leur résolution.

Pour obtenir le soutien des entreprises, il est important de montrer aux décideurs non seulement les risques du point de vue de la collectivité, mais aussi les risques du point de vue du promoteur du projet et les avantages qui découlent de la résolution des problèmes hérités du passé.

Pour les promoteurs cherchant à acquérir un projet, la conclusion de ce travail peut être qu'ils ne souhaitent pas acquérir le projet en raison de la complexité des questions de réinstallation en suspens. Pour un propriétaire de projet existant, ce travail fournira une base pour les étapes suivantes qui sont décrites ci-dessous.

3 Convenir des responsabilités pour résoudre les problèmes de réinstallation hérités

Il est recommandé, lorsque les gouvernements hôtes jouent un rôle dans la résolution des problèmes hérités du passé, de conclure un accord formel qui énonce clairement les engagements de chaque partie et les moyens de coordination permanente, ainsi que les stratégies de sortie éventuelles pour le promoteur du projet. Dans les cas où les gouvernements hôtes assument la responsabilité globale de la résolution des problèmes hérités du passé, une mise en œuvre réussie nécessitera probablement un soutien direct ou indirect important de la part du promoteur du projet afin de garantir que les mesures correctives sont appliquées dans leur intégralité.

4 Élaborer une approche pour engager les parties prenantes

L'engagement global avec les parties prenantes est un élément fondamental du processus de traitement efficace des questions de réinstallation. Lors de la planification, les promoteurs de projets doivent reconnaître la difficulté inhérente à engager un dialogue efficace lorsque les relations sont déjà tendues ou conflictuelles, et consacrer le temps et les ressources nécessaires à l'établissement de relations de confiance.

Une stratégie globale d'engagement des parties prenantes doit être élaborée sur la base d'une identification et d'une analyse approfondies des parties prenantes et doit définir une série d'activités spécifiques qui seront entreprises ainsi que le temps et les ressources nécessaires.

La création de comités représentatifs et/ou de groupes de travail composés de membres élus de la communauté et des autorités locales peut constituer un mécanisme efficace pour parvenir à un accord de résolution acceptable pour toutes les parties et pour mettre en place une boucle de rétroaction permettant une communication continue au cours de la mise en œuvre. Il convient d'élaborer des termes de référence précisant les rôles et les responsabilités de ces groupes / forums, et de mettre en place des procédures claires pour la prise de décisions au cours des négociations détaillées.

La stratégie d'engagement poursuivie peut inclure des rôles actifs pour le gouvernement, les ONG et/ou des modérateurs/facilitateurs indépendants pour aider à accélérer le dialogue entre le promoteur du projet et les membres de la communauté affectée. Ces mécanismes doivent être examinés et validés avec les parties concernées et, le cas échéant, périodiquement mis à jour.

5 Parvenir à une compréhension commune des problèmes hérités

Si les premières activités doivent viser à ce que le promoteur du projet comprenne le contexte historique des problèmes hérités du passé sur la base des informations disponibles, une fois que le promoteur du projet a entrepris ce travail préliminaire, il doit s'engager avec les parties concernées, y compris les personnes touchées, à discuter et à convenir d'un compte rendu complet des problèmes, qui servira de point de référence pour le dialogue futur.

Ce processus n'est souvent pas facile, car les personnes touchées peuvent se sentir fortement lésées, mais aussi essayer d'utiliser la situation pour soulever d'autres questions et demandes qui ne sont pas liées aux problèmes de réinstallation hérités du passé.

Dans le cadre de ce processus, des méthodes participatives doivent être utilisées pour mieux comprendre les récits locaux sur les problèmes historiques ainsi que pour identifier les solutions possibles et s'assurer que les points de vue uniques des femmes, des groupes de ressources spécifiques et des groupes vulnérables ou marginalisés sont pris en compte. L'équipe chargée de la collecte de ces informations doit s'efforcer de comprendre les perceptions entourant l'acquisition initiale des terres et la réinstallation, indépendamment de la manière dont ces événements se sont réellement déroulés.

Dans certaines circonstances, il peut être nécessaire de redéfinir les limites spatiales de la zone contestée afin de parvenir à un consensus sur les revendications ancestrales et/ou les utilisations antérieures des terres. Outre les limites spatiales, il peut également être nécessaire de parvenir à un consensus sur la manière de remonter dans le temps pour retracer l'origine du problème afin de comprendre pleinement le différend du point de vue des parties prenantes affectées.

Ces exercices devraient envisager des méthodes pour faciliter la participation active des parties prenantes à toute activité de cartographie ou d'arpentage, telles que la désignation de personnes clés ou la mise en place de groupes de travail spécifiques et de groupes d'experts, ainsi que la mise en place d'un système de gestion des risques. / ou des groupes de discussion pour mener des recherches et fournir des informations sur des questions spécifiques.

Lorsque les lacunes en matière d'information nécessitent un nouveau recensement ou une révision du recensement et/ou de l'inventaire des biens, ceux-ci doivent être planifiés conformément aux exigences de la IFC ND5 ou d'autres normes applicables. Lorsque des personnes ont fait l'objet d'une expulsion forcée, la situation peut être compliquée par le fait que les biens immobiliers des personnes affectées ont été enlevés précédemment sans qu'une enquête sur les biens n'ait été entreprise.

Dans de telles situations, il peut être utile d'utiliser des images aériennes antérieures à l'enlèvement pour aider à créer une forme de référence utile pour éclairer les discussions. Toutes les informations supplémentaires doivent être compilées et présentées aux parties concernées afin de s'assurer qu'aucun fait n'est contesté.

Reconstruire les conditions de base des communautés déplacées en Amérique latine :

Un processus de réinstallation corrective a été lancé pour résoudre les problèmes de réinstallation en suspens dans le cadre d'un projet minier en Amérique latine. Dans le cadre de la précédente réinstallation, les membres de la communauté vivant dans la zone du projet avaient été expulsés de force de leurs maisons et temporairement relogés dans des logements pour les travailleurs sur le site de la mine.

La planification précoce du processus de réinstallation corrective a mis en évidence d'importantes lacunes en matière d'information, en l'absence d'enquête sur les biens ou d'autres informations sur les conditions de base antérieures à l'expulsion. De plus, après plusieurs années de résidence dans des logements de travailleurs, les logements d'origine et les autres biens affectés avaient été laissés en ruine. L'absence de données de référence suffisantes et la difficulté de retrouver les biens affectés ont constitué un défi de taille et ont exposé l'entreprise à des spéculations vulnérables de la part de membres de la communauté qui auraient exagéré leurs revendications.

Afin d'établir une base solide pour la planification et les négociations futures, les méthodes suivantes ont été utilisées :

- *Examen de la documentation existante* : Les contrats enregistrant les noms des personnes déplacées hébergées dans des logements temporaires et leur date d'entrée ont été analysés afin d'établir une liste d'éligibilité. Bien que limitée, toute autre documentation a été examinée avec les données du recensement national pour comprendre les tendances globales de la population et les activités économiques antérieures au déplacement.
- *Collecte de données socio-économiques* : Une enquête socio-économique de base, des discussions de groupe et des entretiens avec des informateurs clés ont été menés pour reconstituer la compréhension des conditions antérieures au déplacement, ainsi que les impacts du déplacement et les circonstances actuelles.
- *Analyse de l'imagerie aérienne* : des images aériennes historiques de la zone du projet avant l'expulsion ont été collectées, ainsi que des images plus récentes après le déplacement, afin de mieux reconstituer les conditions de vie et les configurations spatiales avant le déplacement.
- *Participation des parties prenantes* : Des témoignages ont été recueillis auprès du personnel de la mine présent au moment du déplacement, ainsi qu'une visite de la zone du projet et des anciennes ruines de logements avec des représentants des ménages déplacés pour confirmer les résultats.

Une fois complétés et validés avec les parties prenantes, les résultats de ces méthodes ont servi de référence commune pour la planification et la négociation ultérieures dans le cadre du processus de remédiation.

6 Entreprendre des négociations détaillées

Pour obtenir un large soutien et garantir l'acceptation mutuelle d'une résolution finale, les promoteurs du projet doivent adopter un processus de négociation solide.

Sur la base des informations recueillies auprès des parties affectées, le cadre préliminaire des mesures correctives doit être révisé et mis à jour si nécessaire. Des critères d'éligibilité clairs doivent être élaborés et proposés pour validation lors des sessions de négociation afin de limiter les possibilités de spéculation, étant entendu qu'un certain niveau de flexibilité peut être nécessaire, en particulier dans les cas où les données d'origine sur les actifs ne sont pas disponibles, ou lorsque les bénéficiaires sont difficiles à identifier.

Avant de lancer le processus de négociation, les promoteurs du projet devraient envisager de dispenser une formation aux parties affectées et à leurs représentants afin d'améliorer leur compréhension de leurs droits légaux et d'acquérir les compétences nécessaires pour les aider à participer utilement aux négociations. Cela peut également être l'occasion d'impliquer des parties externes mutuellement acceptables pour faciliter le processus, augmentant ainsi les chances d'une issue positive.

Les séances de négociation devront être adaptées aux circonstances spécifiques de chaque projet ; toutefois, les promoteurs de projets peuvent choisir l'une des options suivantes ou une combinaison de celles-ci :

- Une compensation en espèces ou en nature pour combler toute lacune dans la compensation fournie lors de l'acquisition initiale des actifs concernés. Tous les calculs d'indemnisation doivent répondre aux exigences du coût de remplacement intégral¹ selon les taux en vigueur et tenir compte des conditions de vie actuelles des familles. En fonction du calendrier, il convient d'envisager le versement d'un intérêt couvrant la période d'interruption au cours de laquelle les parties concernées auraient subi des difficultés supplémentaires et/ou des répercussions sur leurs moyens de subsistance.
- Des avantages nouveaux ou renégociés en matière de réinstallation et/ou de rétablissement des moyens de subsistance pour tenir compte des insuffisances et des lacunes par rapport à la norme IFC ND5 ou à d'autres normes applicables.
- Des avantages monétaires et/ou non monétaires fournis tout au long de la durée de vie restante du projet, tels que des contributions à un fonds de développement communautaire, des accords de location de terres, des embauches préférentielles, et/ou des paiements de revenus ou de redevances pour s'assurer que les parties affectées continuent à tirer des avantages appropriés du projet en termes de développement. Toutes ces mesures doivent soigneusement prendre en compte les relations du projet avec les autres communautés voisines et trouver un moyen d'assurer de bonnes relations entre toutes les parties.

Il se peut que les parties prenantes aient déjà formulé des demandes spécifiques qu'il convient d'examiner attentivement et dont il faut évaluer la validité.

Lors des séances de négociation, il est essentiel que chacune des résolutions présentées comporte des discussions préliminaires sur ce qui constitue un succès et sur la manière dont celui-ci sera mesuré au cours du suivi et de l'évaluation.

Toutes les mesures proposées doivent être expliquées, discutées et débattues jusqu'à ce qu'un consensus général ou un accord majoritaire soit atteint entre toutes les parties. Tous les accords doivent être clairement documentés dans des accords signés et rendus publics.

Pour les projets qui nécessiteront de nouvelles réinstallations dans le cadre de phases ultérieures, il est essentiel de veiller à ce que toutes les mesures proposées pour résoudre les problèmes hérités du passé soient cohérentes avec les politiques et les procédures qui seront appliquées dans le cadre des futurs exercices d'acquisition de terres et de réinstallation, afin de garantir l'équité, de gérer les attentes et d'éviter les problèmes futurs.

Toute mesure exceptionnelle mise en œuvre pour résoudre des problèmes hérités du passé et qui ne feront pas partie des futurs programmes de l'UE.

les nouveaux exercices d'acquisition de terres et de réinstallation devraient être expressément précisés.

1. Conformément à la norme de performance (ND) 5 de l'IFC, le coût de remplacement intégral est défini comme la valeur marchande des actifs, plus les coûts de transaction. L'amortissement des structures et des actifs ne doit pas être pris en compte.

7 Élaborer un plan global de mise en œuvre

Une fois les négociations terminées, il convient de finaliser un plan d'action de réinstallation ou un plan de rétablissement des moyens de subsistance (ou un addendum à un tel plan existant) qui documente les résultats de toutes les tâches entreprises et les accords conclus, ainsi que les procédures et les mesures qui seront prises dans le cadre de la mise en œuvre.

Les dispositions du plan final doivent être validées avec les principales parties prenantes et le document final doit être rendu public.

8 Suivi et évaluation

Les promoteurs de projets doivent s'assurer qu'un plan de suivi et d'évaluation approprié est mis en place pour contrôler la conformité de la mise en œuvre des mesures d'atténuation convenues. Le processus de suivi et d'évaluation doit impliquer activement la participation des parties concernées et se fonder sur des indicateurs de performance clés convenus à l'avance dans le cadre du processus de négociation.

Les résultats doivent être communiqués régulièrement jusqu'à ce que les engagements soient respectés. Des contrôles de conformité réguliers et un audit d'achèvement réalisé par des tiers indépendants devraient être incorporés pour renforcer la crédibilité.

Recommandations clés

- Éviter de créer des problèmes historiques en s'assurant que la réinstallation est entreprise conformément aux meilleures pratiques internationales et que le temps et les ressources nécessaires sont consacrés à sa mise en œuvre réussie ;
- Allouez suffisamment de temps à l'engagement et à la conclusion d'accords mutuellement acceptables qui sont clairement définis. documenté ;
- Chercher à résoudre les problèmes de réinstallation de manière globale plutôt que de rechercher des solutions au cas par cas et des gains rapides en dehors d'un cadre clair, afin d'éviter les griefs futurs et les précédents qui s'aggravent ;
- Intégrer la planification des questions de réinstallation dans la planification sociale plus large du projet ;
- Faire appel aux services d'un spécialiste qualifié de la réinstallation ;
- Se préparer à des spéculations potentielles et à des affirmations fallacieuses ;
- Faire appel à des médiateurs/facilitateurs expérimentés et à d'autres experts indépendants appropriés pour soutenir le processus ;
- Inclure un contrôle par des tiers du respect de tout engagement pris pour garantir l'indépendance de l'organisation. la vérification des résultats ;
- Mettre en place un système transparent, adapté à la culture et accessible.

Contacter SRA

Si vous avez des questions ou des commentaires sur ce Compendium ou sur tout autre sujet lié à l'accès à la terre et à la réinstallation, veuillez nous envoyer un courriel à l'adresse suivante : info@steynreddy.com.

Visitez le site www.steynreddy.com pour en savoir plus sur SRA et accéder à notre archive d'expertise technique.

Suivez SRA sur [LinkedIn](#) pour vous tenir au courant de nos dernières réflexions et autres nouvelles.



À propos de nous

SRA aide ses clients à acquérir les terres dont ils ont besoin, dans les délais et les budgets impartis. Nous travaillons en collaboration avec les équipes de nos clients et les communautés concernées afin d'identifier, d'évaluer et de gérer les impacts du déplacement d'une manière pratique, responsable et durable.

L'équipe expérimentée de SRA:

- A géré des centaines de projets d'accès à la terre et de réinstallation dans le monde entier.
- A des antécédents en matière de réalisation de solutions gagnant-gagnant-gagnant pour nos clients, les communautés et les gouvernements d'accueil.
- Applique les normes internationales et les meilleures pratiques de manière pragmatique, innovante et adaptée au contexte local.
- Travaillant essentiellement sur les sites des projets avec les clients et d'autres personnes, notre vision est pratique et orientée vers les résultats.
- Sont des leaders d'opinion reconnus dans le domaine, co-auteurs d'un guide bien connu et éditeurs d'une série de publications très appréciée.